

**De:** Blais, Valérie  
**Envoyé:** 19 décembre 2003 10:53  
**À:** 'ataraxie@cgocable.ca'  
**Cc:** Boutin, Anne-Lyne (BAPE)  
**Objet:** Réponses aux questions du CTA  
Bonjour,

Voici les réponses, tel qu'entendu, du premier et du deuxième volet des questions posées par le comité technique agricole.

Valérie Blais  
Pour

Michel Simard  
418-521-3933 poste 4627



Réponses  
estions CTA-deuxième



Réponses  
estions CTA-premier

## Réponses aux questions du comité technique agricole

### Premier volet, contexte de compétitivité

#### Question 1

*Décrivez-nous les sites compétitifs au site d'enfouissement de Sainte-Sophie?*

#### Tableau de l'état de situation des LES desservant la CMM

Lieu d'enfouissement sanitaire (exploitant et localisation)	Situation en octobre 2003				
	Capacité autorisée (m <sup>3</sup> )	Capacité annuelle (tonne)	Capacité résiduelle (tonne/an)	Durée de vie estimée (an)	Tonnage de la CMM secteur municipal (%)
Usine de triage Lachenaie (BFI Canada, Lachenaie)	1 357 000	970 000	400 000	0.4	542 570 (39 %)
Service Sanitaire R.S. inc. (Groupe EBI, Ste-Geneviève-de-Berthier et Saint-Thomas)	7 146 000	600 000	660 000	1	139 120 (10 %)
Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (Lachute)	12 400 000	500 000	9 500 000	19	97 380 (7 %)
Intersan (Sainte-Sophie)	1 030 000	1 000 000	1 000 000	1	319 980 (23 %)
Intersan (Saint-Nicéphore)	13 150 000	600 000	3 400 000	5.7	292 150 (21 %)
<b>Total</b>	<b>35 083 000</b>	<b>3 670 000</b>	<b>14 960 000</b>	<b>27.1</b>	<b>100 %</b>

*Source MENV-Direction des évaluations environnementales*

#### Question 2

*Quelles sont les particularités de ces sites, en résumé?*

Voir tableau à l'annexe 1

#### Question 3

*Quel est l'état environnemental de ces sites?*

Voir tableau à l'annexe 1.

#### Question 4

*Quelles sont leurs limites d'exploitation selon leur CA? Et selon leur potentiel?*

Pour ce qui est de la durée de vie, voir le tableau fait pour la réponse 1.

**Question 5**

*Dans ce territoire entourant la Ville de Montréal, combien de centres de tri des déchets?*

**Centres de tri dans les régions desservies**

Region	Genre	CIE	Adresse	Ville	CP
06	privé	Rebuts solides canadiens inc.(Groupe TIRU-Montréal)	1250 René Lévesque Ouest	Montréal	H3B4W8
06	Privé	Les Fibres J.C. inc.	1305, rue Montmorency	Montréal	H3K2G3
07	sans but lucratif	CFER de l'Outaouais	220, rue Edmonton	Hull	J8Y3S6
07	privé	Rebuts solides canadiens (Outaouais) Groupe TIRU	860, boul. de la Carrière	Hull	J8Y6T6
14	privé	Récupération Nord-Ben inc. (Groupe E.B.I.)	61 rue Montcalm	Berthierville	J0K1A0
14	privé	Compo Recycle	225, rue du Progrès	Chertsey	J0K3K0
15	sans but lucratif	Régie intermunicipale de récupération des Hautes Laurentides	402, Route 117 Sud, C. P. 580	Marchand	J0T1T0
15	sans but lucratif	Corporation régionale du Centre de Tri-CFER	601, chemin Félix-Touchette	Lachute	J8H2C5
16	privé	Sani-Éco inc.	530, rue Édouard	Granby	J2G3Z6
16	privé	Rebuts solides canadiens inc.(Groupe TIRU-Châteauguay)	125, rue Baillargeon	Châteauguay	J6J4Z2
16	privé	Matrec Transvick inc. (div. Services Matrec inc.)	5300, rue Albert-Mellichamps	St-Hubert	J3Y8X7
16	sans but lucratif	Compo-Haut-Richelieu inc. (S.E.M.)	825, rue Lucien Beaudin	Iberville	J2X5L2

Source : Recyc-Québec

**Question 6**

*Quelles sont les autres solutions de rechange dans la disposition des déchets?*

Schématiquement :

- l'incinération avec des exploitation à Québec, Lévis et Îles-de-la-Madeleine;
- la gazéification ou méthanisation, méthode anaérobie présente à Guelph en Ontario;
- le compostage avec Compostec, méthode aérobie présente à Sorel au Québec.

**Question 7**

*Quelle est en résumé la problématique reliée à la disposition des déchets pour Montréal et les environs selon les fonctionnaires du ministère de l'Environnement?*

- Volume important de déchets générés;
- un seul lieu d'élimination sur le territoire de la CMM;
- élimination des matières résiduelles dans des lieux d'élimination à la fin de leur vie utile et situés à l'extérieur de la CMM;
- discussion en cours sur le PGMR avec deux scénarios possibles soit : le statu quo avec les sites actuels ou différents sites sur le territoire de la CMM.

**Question 8**

*Existe-t-il des sites qui accueillent des déchets de l'extérieur du Québec sur ce territoire?*

Non.

**Question 9**

*Est-ce que la demande d'agrandissement pour le site de Sainte-Sophie inclut d'accueillir des déchets en provenance de l'extérieur du Québec?*

Non.

**Question 10**

*L'exploitation de ces sites entourant la Ville de Montréal se fait sur une base de compétitivité économique alors comment, selon le Ministère, s'intègre la responsabilité environnementale des villes desservies, ou même de l'état, alors qu'ils disposent de leurs déchets dans ces sites d'enfouissement?*

La responsabilité environnementale est de faire en sorte d'être conforme à la politique en s'engageant prioritairement à la valorisation des matières résiduelles avant de les acheminer à un lieu d'élimination. Et pour les matières enfouies, notre responsabilité est de s'assurer que l'activité d'enfouissement se déroule de la façon la plus sécuritaire possible.

**Question 11**

*Est-ce que le Ministère songe à responsabiliser les citoyens plus directement face à la disposition de leurs déchets?*

*Pourrait se développer notamment par :*

- la responsabilisation et l'éducation à la C.S. et au compostage;
- la participation à l'élaboration d'un PGMR lors de la consultation prévue, et cela, en vue de l'atteinte des objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles;
- la participation, à titre d'exemple, à un comité de vigilance, à un comité de suivi des odeurs, etc.

**Question 12**

*Quel est le point de vue du Ministère quant à l'exploitation d'un site d'enfouissement en milieu agricole?*

C'est la CPTAQ qui doit donner le point de vue sur l'aménagement en milieu agricole. Cependant, il est important de mentionner qu'on ne peut émettre de décret si l'on n'a pas d'autorisation pour un usage autre qu'agricole.

**Question 13**

*Est-ce que les OSBL dans l'exploitation des centres de tri affectent la compétitivité d'autres sites et ainsi modifie le développement privé et public de site sécuritaire dans leur ensemble?*

La municipalité a la possibilité de choisir.

**Question 14**

*Avez-vous d'autres mises au point sur le contexte de compétitivité et de sécurité environnementale pour la disposition des déchets urbains par votre Ministère?*

Non, nous n'avons pas d'autres mises au point à faire.

**Annexe 1**

**SYNTHÈSE DES CAPACITÉS RÉSIDUELLES ET DES PROBLÉMATIQUES DE LIXIVIATION,  
D'ODEURS ET DE PLAINTES  
AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2003**

**Lieux d'enfouissement sanitaire autorisés et en exploitation au Québec**

PROPRIÉTAIRE	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixiviats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens
EXPLOITANT				
BFI / Usine de triage Lachenaie ltée	OUI	Prétraitement des eaux captées puis transport à l'usine d'épuration de Terrebonne.	Odeurs de biogaz et de déchets	Plaintes d'odeurs par les résidants du quartier situé à 1 km
BFI / Usine de triage Lachenaie ltée				Nuisances causées par la présence des goélands
Services Sanitaires R.S. inc.	---	Traitement par atténuation naturelle	Odeurs <sup>1</sup> de biogaz et déchets à l'extérieur du site	Plaintes occasionnelles
Services Sanitaires R.S. inc.				Odeurs (biogaz et déchets)
Régie intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes (Lachute)	OUI	LES imperméable avec système de traitement des lixiviats. Dépassements des normes de rejets pour les coliformes totaux en cours d'investigation.	Odeurs perceptibles à l'occasion à l'extérieur du site. Amélioration du système de captage des biogaz complétée.	Quelques plaintes des citoyens concernant les odeurs et inquiétudes quant à la qualité des eaux de rejetées
Régie intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes				
Intersan inc. (Sainte-Sophie)	OUI	LES imperméable avec système de traitement des lixiviats. Aucun dépassement de normes de rejets au cours d'eau. L'étanchéité de l'ancienne partie du LES est douteuse. La nappe phréatique de surface est contaminée. La direction régionale du MENV a obtenu un plan de sécurisation auprès de Intersan inc. Ce plan sera inclus au CA suivant le décret 919-2003 pour l'agrandissement par la verticale sur le bioréacteur.	Odeurs perceptibles sur le site mais rare à l'extérieur. Système de captage et de brûlage des biogaz efficace. Les fuites souterraines de biogaz observées ce printemps jusqu'à 1,2 km du site sont colmatées.	Plaintes concernant les odeurs en diminution depuis 2 ans. Inquiétudes concernant les eaux souterraines de la part des citoyens et de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Intersan inc.				
Intersan inc./Saint-Nicéphore	OUI	Système de traitement complet du lixiviat. L'entreprise tend à améliorer son programme de suivi des émissions de biogaz et vise à atteindre un meilleur calibrage de ses équipements de captage. Intersan vérifiera également si les opérations de réinfiltration nuit à la performance du réseau de captage.	Odeurs perçues à l'extérieur du site	Plaintes d'odeurs sur l'émission de biogaz
Enfouissement sanitaire (Service Québec Rebutis inc.)				

Source : DCO/DPSI (SMR)

## NOTE

Questions du Comité technique agricole

Reçues le 17 novembre 2003, à la Direction régionale pour les audiences publiques du BAPE de la part de M. Aubin président de ce comité

2<sup>e</sup> volet de questions

---

- 1- *Pouvez-vous préciser l'historique d'exploitation de ce site en une courte présentation orale ?*

Un document précisant la chronologie des événements a été remis le 4 décembre 2003 lors des audiences publiques. Elle fait foi de l'historique du LES.

- 2- *Pouvez-vous remettre les minutes de ministère de l'Environnement depuis la création et l'exploitation du site de Sainte-Sophie au comité consultatif agricole ? Au BAPE ?*

Il n'existe pas de minutes pour les dossiers au Ministère. Par contre, nous avons rédigé une chronologie des autorisations délivrées pour ce site, qui inclut aussi les inspections et les avis d'infractions ainsi qu'une deuxième chronologie plus précise qui explique la venue du plan de sécurisation. Ces chronologies ont été déposées au BAPE le 4 décembre 2003.

- 3- *Veillez nous décrire à partir de la carte incluse dans la présentation d'Intersan l'état environnemental du site de Sainte-Sophie.*

La contamination des eaux souterraines est bien indiquée aux cartes incluses dans le rapport de Golder.

- 4- *Quelles sont les requêtes de modifications actuelles du Ministère concernant le site de Sainte-Sophie et les mesures correctrices envisagées par le Ministère ?*

Les requêtes de modification ou de correctifs ont été exprimées par plusieurs lettres du Ministère. Le plan de sécurisation est l'aboutissement de ces requêtes.

- 5- *Pouvez-vous décrire selon le Ministère à qui incombe la responsabilité de la contamination de l'ancien site de Sainte-Sophie, globalement ou par période d'exploitation ?*

Pour le Ministère, en matière de contamination des sols ou de l'eau souterraine, toute la responsabilité environnementale incombe à Intersan même pour les anciennes parties du LES.

- 6- *Comment, selon le Ministère, pouvons-nous sécuriser le site de Sainte-Sophie ?*

Le Ministère a reçu un plan de sécurisation d'Intersan sur ce point. Il est complet en lui-même. Vous trouverez ci-joint un résumé du contenu du plan de sécurisation.

- 7- *Comment, selon le Ministère, pouvons-nous dépolluer le site de Sainte-Sophie ?*

Le plan de sécurisation identifie les mesures d'intervention.

- 8- *Avez-vous un avis sur la localisation de la demande d'expansion du site de Sainte-Sophie dans un sens où : serait-il préférable d'exploiter le nouveau site et corriger du même coup la pollution entourant le site en exploitation les parties les plus contaminées ?*

Il n'appartient pas au Ministère de choisir l'endroit pour établir les lieux d'élimination de matières résiduelles. Les endroits projetés doivent toutefois, rencontrer les directives à cet effet.

- 9- *Avez-vous d'autres commentaires généraux sur le volet environnemental de l'exploitation des sites d'enfouissement et leur sécurité ?*

Non, nous n'avons aucun autre commentaire.